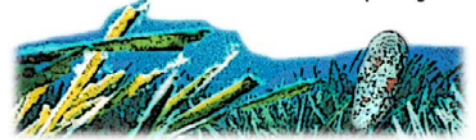




Document d'objectifs pour le site Natura 2000
FR 9101414 "Posidonies du Cap d'Agde"



SITE NATURA 2000 FR 910 1414

« Posidonies du Cap d'Agde »

DOCUMENT D'OBJECTIFS

INVENTAIRE DE L'EXISTANT ET ANALYSE ECOLOGIQUE

ADDENDUM SUR LA BIOCENOSE DU CORALLIGENE

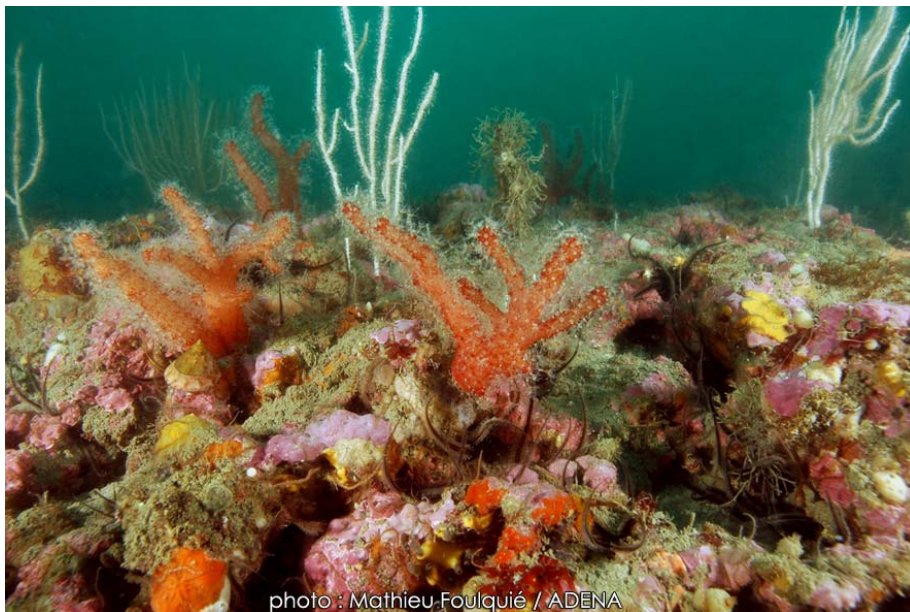


photo : Mathieu Foulquié / ADENA



Opérateur local

Association de Défense de l'Environnement et de la
Nature des pays d'Agde - ADENA
Maison de la réserve – Domaine du Grand Clavelet
Route de Sète N 112 – 34300 Agde
Tél. : 04.67.01.60.23 fax : 04.67.01.60.29
adena.bagnas@free.fr

Addendum à la partie 1 (Inventaire de l'existant et analyse écologique)

Biocénose du coralligène

De récentes validations scientifiques ont permis de confirmer la présence de formations de type coralligène réparties sur le roc de Brescou, entre 18 et 25 mètres de profondeur.

Définition :

Le terme « coralligène » désigne à l'origine un substrat sur lequel se forme le corail rouge (*Corallium rubrum*). Plus généralement, on le définit aujourd'hui comme un fond de substrat dur résultant d'un concrétionnement d'origine biologique.

Il s'agit donc d'un « rocher vivant » en perpétuel développement, produit principalement par l'accumulation d'algues calcaires encroutantes.

Cet habitat ne se forme que sur substrat dur, dans des eaux normalement peu turbides, dans des conditions de lumières faibles et des zones non sédimentaires.

Les algues calcaires en sont les constructeurs primaires, les bryozoaires et les vers tubicoles participent à la consolidation des cavités tandis que les débris de coquilles et autres squelettes calcaires (mollusques et foraminifères) colmatent et stabilisent l'ensemble de la structure.

Quand l'activité des bioconstructeurs est plus importante que celle des organismes qui l'érodent, cet assemblage biologique peut atteindre plusieurs mètres d'épaisseur.

Le coralligène constitue, après l'herbier de posidonie, le second pôle de biodiversité en Méditerranée avec la présence d'espèces protégées ou à haute valeur patrimoniale. Au total, et d'après tous les travaux déjà réalisés, on compte près de 1666 espèces vivant au sein de cette biocénose (315 espèces d'algues, 1241 espèces d'invertébrés et 110 poissons).

Répartition :

Cet habitat se rencontre sur l'ensemble du bassin méditerranéen, à l'exception peut-être de la Méditerranée orientale et notamment en Syrie.

Selon la transparence de l'eau, le coralligène débute entre 15 et 45 mètres de profondeur et peut être observé jusqu'à plus de 100 m.

Particularités locales :

En raison des conditions de forte turbidité, et à l'instar de la région de Banyuls (Pyrénées-Orientales) ou du golfe de Fos (Bouches du Rhône), le coralligène du Cap d'Agde se forme dès 18 m de profondeur.

Il se développe sur le substrat dur horizontal du roc de Brescou sous l'apparence de patates et de murettes, formant ainsi ce que l'on appelle du coralligène « de plateau ».

Enfin, le coralligène agathois ne semble pas, à priori, être producteur de Corail rouge, l'espèce n'ayant encore jamais été observée sur les sites connus et fréquentés de la zone.

Menaces :

Sa richesse intrinsèque et son importance paysagère indéniable font du coralligène un habitat relativement sensible à toutes sortes de pollutions et de dégradations d'origine anthropique ou naturelle. On citera entre autres les pollutions organiques par les eaux usées ; les dégradations mécaniques causées par le chalutage, les ancres et les plongeurs ; l'augmentation générale de la turbidité des eaux ; mais également des événements plus globaux comme les épisodes de mortalités massives d'invertébrés ou les proliférations d'espèces envahissantes.

Etat de conservation :

La confirmation récente de la présence de ces formations coralligènes au large du Cap d'Agde n'autorise pas l'établissement d'un diagnostic précis quant à l'état de santé de cet habitat. Néanmoins, l'étude préliminaire commandée par l'ADENA en juillet 2005 et les différentes plongées effectuées depuis, montrent une biocénose riche d'une cinquantaine d'espèces avec notamment la présence de l'espèce protégée *Lithophaga lithophaga* ou d'autres espèces à haute valeur patrimoniale comme la langouste ou le homard.

Le point le plus préoccupant reste le taux d'envasement de certains sites qui s'avère parfois relativement important.

Les sites les plus connus (Muraillette, Casier, Vivier) sont assez fréquentés par les clubs de plongée du Cap d'Agde mais les dégâts occasionnés par les ancrages et les plongeurs eux-mêmes semblent assez limités.

Une pratique de gestion des mouillages n'en paraît moins intéressante à mettre en oeuvre en partenariat avec les structures de plongée.

Perspectives :

Une prochaine campagne au sonar latéral multifaisceaux permettra de cartographier très précisément l'ensemble des formations coralligènes présentes sur le roc de Brescou et ainsi de connaître un peu mieux leur répartition.

Une étude sur les peuplements de poissons est également en cours sur l'ensemble de la zone marine agathoise avec une première série de comptages précis sur les fonds coralligènes. Renouvelée cette étude permettrait de mieux qualifier l'état de conservation de cet habitat sur du moyen et du long terme.

Actualité sur la protection et la gestion du coralligène :

Depuis 2006, cet habitat fait l'objet d'un projet prioritaire de Plan d'Action pour la Méditerranée ; il entre dans le cadre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique de la convention de Barcelone ainsi que dans celui du Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS BIO).

Sur le plan de Natura 2000, l'habitat est souvent intégré dans l'habitat « récifs » de la directive habitats (régions Ligurie ou Baléares) mais la communauté scientifique méditerranéenne préconise de plus en plus d'intégrer le coralligène dans l'annexe II de la directive et d'en faire un habitat prioritaire, à l'instar de l'herbier de posidonies.

Cependant de nombreuses espèces sont d'ores et déjà dans les annexes principales de la Convention de Barcelone ou de la directive Habitat.